



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

adoption

Question écrite n° 122888

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les importantes difficultés rencontrées en matière d'adoption internationale. En effet, il s'avère que l'Agence française de l'adoption, qui avait pour objet de régler les problèmes rencontrés est fortement décriée au regard de son inefficacité. Face à cela, des organisations représentatives sollicitent l'abandon des restrictions du nombre de dossiers pris en charge, la révision des moyens mis en oeuvre pour permettre à un plus grand nombre de postulants d'adopter, l'allocation d'une enveloppe humanitaire suffisante pour l'assistance directe aux orphelinats et la concrétisation des adoptions internationales dans des délais humainement acceptables pour les enfants et les familles en attente. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend rapidement adopter pour répondre à cette attente.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122888

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4239